



Mise en place du nouveau Conseil d'école

Installation :

- Les parents élus ayant eu un empêchement (Mme Gissler, Mme Cerruto, M. Debuire) ainsi que M. Burmann (DDEN) sont excusés. La bienvenue est souhaitée à tous les participants et spécialement à Mme Doliger Déléguée de l'Éducation nationale ainsi qu'aux nouveaux représentants de parents d'élèves. Après un tour de table de présentation, le nouveau Conseil d'école est installé.

Attributions réglementaires :

- Le président distribue à chaque membre du Conseil un document concernant la constitution, les obligations, et les attributions réglementaires d'un Conseil d'école. Puis les principes de scrutin et de délibération sont adoptés à l'aide d'un autre document récapitulatif. Les deux documents n'appellent pas de commentaires particuliers.

Vote du règlement intérieur :

- Le règlement intérieur est distribué, l'article 4.4 est modifié comme suit *L'ensemble des membres de la communauté éducative veille à ce que, pendant le temps scolaire, ne soit introduit à l'intérieur de l'enceinte de l'école aucune nourriture à l'exception de fruits et d'eau.* Ce règlement ainsi modifié est adopté à l'unanimité du Conseil.

informations sur les actions pédagogiques

- **le bilan d'étape du Projet d'école** est présenté. Les trois axes principaux sont conservés (réussites, égalité des chances, ouverture sur le monde). Des quatorze objectifs précédemment visés, onze ont été conservés. Ces objectifs sont présentés au Conseil. Le directeur rappelle que 12 actions sont mises en œuvre dans le but de les atteindre. Des précisions supplémentaires sont données sur les actions nouvellement installées (grammaire, parcours santé).

- **la vie pédagogique des classes** : les enseignants, classe par classe, dressent un premier état des lieux. Comme à chaque Conseil, ils évoquent leurs ressentis pédagogiques. En ce début d'année scolaire, même si une classe paraît nécessiter plus d'attention que les autres (nombre assez important d'élèves ayant ou cumulant des problèmes de méthodes de travail, d'autonomie, de motivation ou de niveau), les premières impressions sont globalement positives et souvent très positives. Comme les années précédentes, les quelques élèves ayant des difficultés durables, sont pris en charge dans des travaux spécifiques voire des moments d'aide personnalisée (pendant la pause méridienne). Les parents sont évidemment associés aux démarches mises en œuvre. En règle générale, les niveaux des élèves sont tout à fait conformes aux exigences nationales et permettent d'envisager une année sereine de progrès et d'apprentissages pour tous.

- **les conditions d'intégration des enfants handicapés** : la classe (CPJS) de l'Association Jules Catoire (Centre d'éducation de jeunes sourds) est présentée en détails, avec ses 6 élèves de niveau cours préparatoire. Leur intégration semble se réaliser sous les meilleurs auspices.

- **les classes CHAM** : les effectifs sont globalement constants. Il est rappelé que l'horaire global des cours dispensés par le conservatoire a été légèrement diminuée (une demi-heure en moins) cette année.

- **les projets pédagogiques particuliers** avec organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles sont évoqués : correspondance scolaire pour les CM1 avec Tilloy-lez-Hermaville, projet théâtre pour les CP, activités sportives avec intervenants particuliers (Hand-Ball, Golf en CM2)

questions des parents

Questions pour l'école et le temps scolaire

- Aucune question sur le fonctionnement pédagogique de l'école.
- L'article 4.4 du règlement intérieur mérite d'être précisé. Fait (cf ci-dessus).
- **Les problèmes d'adaptation au CP.** Certains élèves ou parents craignent le comportement de certains "grands". Le seul problème signalé en début d'année a été immédiatement résolu (les "grands" n'étaient d'ailleurs pas impliqués). Même pour des craintes ou des interrogations, comme il est rappelé par le directeur lors des réunions de rentrée au CP, il ne faut jamais hésiter à prendre contact avec le directeur ou les enseignants. Il y a une solution à tous les problèmes, à condition qu'ils soient connus.

questions des parents	<p style="text-align: center;">Questions pour la mairie et le temps extra-scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des procédures d'inscription à l'étude. Une fois les élèves inscrits (la première année), les familles n'ont plus à remplir le document complet (voir le site de la mairie auquel on accède par le site de l'école page "hors temps scolaire") • Quels sont les horaires de l'étude le soir? Comme précisé sur le site de l'école, l'étude est surveillée une heure après la fin des cours soit de 16h45 à 17h45. • Pourquoi le problème du lavage de mains pour la cantine (à rendre obligatoire) n'est pas résolu? Le Conseil s'étonne et déplore que ses demandes (équipement de point d'eau dans le sas de cantine) soient restées sans suite. • Certains parents craignent les écarts de comportement de certains enfants pendant la période du midi . Le personnel du midi est- il toujours au complet ? Le directeur avait signalé aux services municipaux ses inquiétudes quant au taux d'encadrement pendant la longue pause méridienne. Depuis le début de l'année, un réel effort semble avoir été fait et les surveillants sont cinq. Ce taux devraient suffire pour minimiser tous risques.
Informations sur les travaux en cours et réalisés	<p>Travaux non réalisés : Le président, soutenu par le Conseil d'école, fait part de l'insatisfaction générale concernant les travaux non réalisés et pourtant réclamés de longue date. Force est de constater que la liste des demandes, communiquée lors des Conseils d'école, ne semble pas être utile à la municipalité. Malgré l'appui systématique des Délégués de l'Éducation nationale lors de leur visite annuelle, aucun des travaux réclamés de longue date n'est réalisé. Il n'a été fait part d'aucun projet ou d'échéancier à ce sujet. <u>Dans certaines classes le cadre de travail n'est pas ce qu'un enfant est en droit d'espérer pour passer six heures par jour.</u> L'état de certains couloirs n'est plus acceptable.</p> <p>Rappel des travaux demandés maintes fois et non réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est désormais urgent de rénover les coursives des deux niveaux du bâtiment B (cf. CE 14 octobre 2006 et CE 17 mars 2007) • Il devient désormais urgent de rénover les quatre classes du bâtiment A (cf. CE février 2010). Les peintures datent de plus de 25 ans !! • La rénovation des façades (cf. CE 04 novembre 2005) est toujours indispensable. • Le projet de « végétalisation » du grand mur bordant le côté sud de la cour avait été accueilli favorablement lorsque M. le Maire l'avait proposé (visite d'école de rentrée 2006) mais ne semble pas voir le jour. • Les parents d'élèves attendent toujours l'installation et la mise à disposition d'un panneau d'affichage extérieur (comparable à ceux déjà installés) pour les représentants de parents d'élèves et l'Amicale laïque. D'après un représentant de parents, celui-ci aurait été effectivement acheté par la mairie, mais toujours pas monté. • Le point d'eau permettant le lavage des mains à l'entrée du restaurant scolaire n'a pas été réalisé. Le directeur n'a aucune nouvelle. • Sécurisation de l'accès aux toilettes par la matérialisation d'un sens interdit peint au sol. (cf. CE juin 2009) <p>Nouveaux travaux demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des détecteurs de présence pour l'éclairage automatique des coursives intérieures des deux bâtiments. • La mise en peinture de la salle des maîtres, qui accueille enseignants, étudiants et enseignants stagiaires est souhaitable. L'image donnée par notre école d'application est parfois indigne d'un lieu de formation.
Amicale laïque	Après avoir souhaité la bienvenue à la nouvelle présidente de l'Amicale laïque Paul Bert, Mme Vandenberghe, le Conseil d'école met à l'honneur l'ancien trésorier, M. Burmann, et l'ancien Président M. Notteau. Ils sont tous deux très chaleureusement remerciés pour leur investissement, leur dévouement, et tout ce qu'ils ont su apporter à la communauté éducative en général et à nos élèves en particulier.
Clôture	L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 20h. Prochain Conseil le mardi 15 février 2011, 18h